

COMMUNIQUÉ – BILAN DES ANNONCES DU PREMIER MINISTRE SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

Paris, le 12 décembre 2019

« Un cadre beaucoup plus clair, de réelles avancées sociales, mais des négociations à poursuivre »

Ce que je retiens notamment du cadre fixé par le Premier ministre, c'est une volonté forte de **préserver la solidarité intergénérationnelle de notre système de retraite par répartition**. La mise en place d'un système universel, c'est **faire le choix d'une retraite plus juste et plus lisible qui s'adaptera davantage aux mobilités** et changements de carrière que connaîtront les générations actuelles et futures. J'ai cependant une inquiétude quant au poids que la « *clause du grand-père* » fera peser sur ces générations.

C'est **une réforme d'ampleur, qui aurait néanmoins gagné à être travaillée en deux temps** ; d'abord, les principes et la mise en œuvre de la retraite universelle ainsi que son bilan financier et ensuite seulement, la recherche avec les partenaires sociaux d'un équilibre financier durable. Les changements apportés auraient sans doute gagné en lisibilité aux yeux de tous.

Je souligne beaucoup **d'avancées intéressantes pour lutter contre la précarité financière des retraités**. A ce titre, la revalorisation du minimum de pension du régime général permettra à chaque personne (salariés, indépendants, agriculteurs...) ayant fait toute sa carrière au SMIC de percevoir au minimum 1000 euros nets de retraite en 2022, puis 85% du SMIC en 2025.

Les engagements sur la pénibilité, bien que nécessitant des précisions sur leur concrétisation, semblent aussi aller dans le bon sens. L'ouverture du compte professionnel de pénibilité à 250 000 personnes supplémentaires, l'abaissement des seuils relatifs au travail de nuit ou l'octroi de points en plus pour tous ceux qui exercent longtemps des métiers pénibles sont des mesures satisfaisantes.

L'instauration d'une majoration de 5 % pour chaque naissance, et ce, dès le premier enfant ou encore la réforme de la pension de réversion, pour permettre de maintenir un niveau de vie constant aux conjoints survivants, **vont dans le sens d'une réforme positive pour les femmes, trop souvent lésées par le système actuel**. Je serai particulièrement vigilante à ce que ce soit concrètement le cas.

Enfin, si les Français auront toujours la liberté de partir en retraite à partir de 62 ans, **je regrette néanmoins la décision d'instaurer un âge pivot à 64 ans**. S'ils partent avant l'âge d'équilibre, leur pension subira un malus ; s'ils partent après, elle bénéficiera d'un bonus. Je note qu'une porte reste ouverte, néanmoins, permettant aux partenaires sociaux de présenter une trajectoire alternative pour assurer un équilibre financier durable de notre nouveau régime de retraite.



Ces différentes évolutions feront l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux. Ce sont eux, notamment, qui travailleront à fixer l'évolution de l'âge d'équilibre, ainsi que le montant du malus et du bonus. Cette gouvernance nouvelle est intéressante et s'inscrit dans la logique d'une plus grande **confiance accordée aux partenaires sociaux**. Je pense que c'est un outil important du dialogue social qu'il faut renforcer.

Stella DUPONT